

## Signature du protocole d'accord « diversité »

Le 4 juin dernier, Olivier BOISTEAUX participait Place Beauvau au nom du SICP, avec l'ensemble de la parité syndicale du Ministère, à la cérémonie de signature du protocole d'accord relatif à la promotion de la diversité et à la prévention des discriminations au ministère de l'Intérieur.

Les 14 mesures concernées sont détaillées dans le protocole (en lien page suivante)

### AXE N°1 : Prévenir toutes les formes de discrimination et lutter contre le harcèlement

- Mesure 1 :** Élaborer un plan de formation à destination de l'ensemble des agents du ministère et adapté aux encadrants, acteurs RH, recruteurs, formateurs et communicants.
- Mesure 2 :** Décliner un plan de communication interne à destination des personnels et de communication externe sur l'engagement du ministère.
- Mesure 3 :** Créer des dispositifs de signalement des discriminations et de harcèlement, moral comme sexuel, que chaque agent peut contacter.

### AXE N°2 : Le dialogue social, élément structurant dans la mise en œuvre du plan d'actions ministériel

- Mesure 4 :** Produire un plan d'actions ministériel visant à promouvoir la diversité et à lutter contre toutes les formes de discrimination.
- Mesure 5 :** Organiser un comité de suivi pour engager une réflexion partagée avec les organisations représentatives du personnel.

### AXE N°3 : Favoriser l'égalité de traitement à travers l'amélioration de nos processus RH

- Mesure 6 :** Engager une revue des procédures afin d'en renforcer le caractère non discriminant.
- Mesure 7 :** Veiller à la bonne application de toutes les évolutions légales et réglementaires et en assurer une large diffusion.

### AXE N°4 : Assurer l'égalité d'accès dans les recrutements

- Mesure 8 :** Poursuivre la professionnalisation des jurys et commissions de recrutement afin d'assurer l'égalité de traitement entre les candidats au regard de la lutte contre les discriminations.
- Mesure 9 :** Développer l'attractivité du ministère en élargissant les viviers de recrutement.

### AXE N°5 : Vers une meilleure gestion des âges

- Mesure 10 :** Anticiper l'évolution des carrières professionnelles en valorisant les compétences individuelles acquises par les agents au cours de leur carrière.
- Mesure 11 :** Veiller à la valorisation du parcours de carrière.
- Mesure 12 :** Promouvoir la qualité de vie au travail.

### AXE N°6 : Lutter contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre

- Mesure 13 :** Mettre en place des actions de communication et de sensibilisation spécifiques afin de lutter contre les stéréotypes et les préjugés.
- Mesure 14 :** Lutter contre les comportements discriminatoires et promouvoir les dispositifs dédiés.



## PROTOCOLE D'ACCORD DIVERSITÉ

RELATIF À LA PROMOTION DE LA DIVERSITÉ  
ET À LA PRÉVENTION DES DISCRIMINATIONS  
AU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

[Accéder au document](#)

